



# L'InforMATTEur

No : 16 - Hiver 2024    Bulletin d'information

ISSN2560-872X



## Abonnement

Canada

Membre 25\$ Canadien / An

Autre Pays 25\$ US. /Année

Payable par chèque ou Interac

Prenez-note que la cotisation est renouvelable par la poste ou via Interac en tout temps et valables pour une durée d'un an à la date de cotisation.

Merci de votre support à l'Association!



L'inforMATTEur est un bulletin d'information publié biannuel par l'Association des Mattes d'Amérique

**Site website:** [www.famillematte.org](http://www.famillematte.org)

**Site web:** [www.mattefamily.org](http://www.mattefamily.org)

**Courriel:** [info@famillematte.com](mailto:info@famillematte.com)

**Conseil d'administration No. Membre :**

**Président : Claude Matte # 1**

**516, Route 138, Cap Santé Tél. 418-285-0383**

**[matteclaude@hotmail.com](mailto:matteclaude@hotmail.com)**

**Trésorier: Jacques Matte # 3**

**224, rue Dupont, Pont-Rouge Tél. 418-873-2337**

**[jacquesmatte23@gmail.com](mailto:jacquesmatte23@gmail.com)**

**Page Facebook et souvenir**

**Rolland Matte # 22**

**950, Ch. Lac Écho, Prévost Tél.450-224-4074**

**[rmatte9@hotmail.com](mailto:rmatte9@hotmail.com)**

**Site : Gaétan Matte # 68**

**138, 70e Avenue, St-Zotique Tél. 514-816-2157**

**[gaetan.matte@videotron.ca](mailto:gaetan.matte@videotron.ca)**

## SOMMAIRE

Franc-parler page 3

Rubrique juridique page 4

Histoire de Famille page 5 à 7

Les recherchés page 8

Saga de Rod, tome 2 page 9 à 16

Une famille Matte au cimetière du père Lachaise page 17 à 18

Un Maître de L'Art Oratoire page 19 à 21

Histoire de Louise page 22-23

Les noms de Famille page 24-à 26

Articles promotionnels à vendre

L'Association dispose de quelques articles

identifiés à vendre : tasses, impression

Pour plus d'infos, veuillez communiquer avec le responsable : Rolland

## Commandite

Pour toute information sur une offre de commandite à l'Association, veuillez communiquer

avec M. Claude Matte, président

Tél. (418) 285-0383

Courriel: [matteclaude@hotmail.com](mailto:matteclaude@hotmail.com)

## Avis

Prenez-note que les textes publiés dans L'inforMATTEur sont sous la responsabilité de leur auteur qui en demeure propriétaire. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation préalable de l'Association



# FRANC-PARLER

Qu'avons-nous fait cet année plus de 220 articles, de la capsule # 5-124 à # 5-243. Nous avons aussi publié 2 bulletins avec des membres qui publient de plus en plus. **MERCI À VOUS LES RÉDACTEURS.** Un rassemblement à Trois-Rivières avec la vérification des adhésions et les avis de renouvellement. Les demandes et collecte des subvention de nos députés.

A tous les jours Rolland publie des vœux de fêtes sur la page Facebook de l'Association : <https://www.facebook.com/groups/219160977777125>.

Gaétan fait 2 fois par mois un court vidéo nous permettant de voir les personnes fêtées durant le mois : <https://famillematte.org> ainsi que l'en-tête de la page facebook.

Jacques lui gère les entrées et dépenses du compte. Nous avons présentement une **TRENTAINE** de membres, **CE QUI N'EST PAS ASSEZ.**

Les découvertes durant l'année sont arrivées sur le tard. L'ADN de notre lignée et cela se continuera en 2025, la découverte d'une nouvelle lignée directement issu de Charles père de Nicolas devenant son oncle.

En 2025, la rédaction de la 5<sup>e</sup> génération se poursuivra, environ une soixantaine de capsules, la publication de deux bulletins ainsi qu'un autre Rassemblement, le troisième samedi d'août puis la publication du premier tome de l'histoire de notre lignée.

Le manque de personne soit pour rédiger les bulletins, faire la promotion de l'Association, gérer le membership nous handicape royalement.

Voici les réalisations et vos défis pour que continue de vivre l'Association des Matte.

Bonne lecture

Claude Matte, président



## RUBRIQUE JURIDIQUE

### Les Matte et la Loi

Au cours de l'histoire, quelques Matte se sont retrouvés du mauvais côté de la Loi et ils en subirent les conséquences. Mais dans le cas suivant, la Loi a bien servi des Matte.

Le 1 juin 1816, à Contrecoeur, meurt Alexis Matte. Son épouse était décédée l'année précédente. Le couple laisse quatre orphelines : Josephite, 15 ans, Reine, 13 ans, Louise, 11 ans et Marguerite, 9 ans.

Leur oncle, Hyppolite Chapdelaine, frère de leur mère en devient les tuteurs. Pour subvenir à leurs besoins, le tuteur met en vente la terre de leur parent.

Une vente est enregistrée le 28 août 1816 et Philippe St-Laurent dit Charbonnier s'en porte acquéreur pour une somme de 1402 livres payable aux filles à leur majorité soit à 21 ans à l'époque. Entre temps, l'acheteur devait verser des intérêts annuels de 148 livres ou 11 piastres d'Espagne.

En 1817, Josephite décède et les trois autres sœurs en sont les héritières. En 1821, Reine épouse Augustin Lavallée et en 1823, Louise épouse Emmanuel Lavallée, le frère d'Augustin.

Jusqu'en 1825, Philippe paie avec plus ou moins de retard les redevances annuelles.

En 1826, Reine et Louise étant majeures, elles réclament le paiement du principal. Philippe St-Laurent refuse et prétend d'avoir assez payé pour ce lopin de terre.

Augustin et Emmanuel au nom de leurs épouses et dument autorisés par elles, portent la cause devant la Cour du Banc du Roi à Montréal en avril 1826.

S'ensuit plusieurs audiences et une décision en faveur des filles Matte est prononcée le 12 avril 1827. Mais comme Philippe St-Laurent refuse toujours de payer ou ne peut tout simplement pas, la Cour ordonne la saisie des biens et effets de Philippe St-Laurent et d'en faire la vente par enchère après l'avoir annoncée sur le perron de l'église paroissiale.

Le document légal présente la liste des biens saisis ainsi que le prix de vente desdits biens : En plus de la vache, de la jument, du mouton et du grand cochon, l'huissier vend, entre autres, 2 faucilles, un seau de tabac, une table plyenthe (sic), 1 sophat (sic) et de nombreux autres articles.

Je ne peux conclure, à la lumière des documents auxquels j'ai eu accès, que les héritières ont pu récupérer toute la somme due, mais du moins, la justice fut de leur côté.

Écrit sous la plume de Guy Matte



Québec était réputé pour ses 250 ans de production de plus de 1000 navigateurs. Plusieurs Mattes faisaient partie de ce groupe au 19ème siècle. À cette époque, on disait qu'il y avait des navigateurs dans toutes les autres maisons de Deschambault.

Les prochains Mattes à prendre l'eau étaient les fils et petits-fils de François Henri (capsule # 5-77) et Euphrosine (Pelletier) Matte au début des années 1800. François Henri déménage sa famille de Neuville à Deschambault en 1814 puisque son premier enfant y naît en février 1815. Ses deux fils, Jean Baptiste (capsule 6-165) et Flavien Matte (capsule 6-167) ont suivi les traces de leur père et sont devenus navigateurs à eux aussi.

Flavien, cependant, décida de se lancer dans la menuiserie à un moment donné parce qu'en 1861, il avait déclaré qu'il exerçait la profession de charpentier.

Le commerce des bateaux à vapeur était très fort à cette époque parce que les routes étaient difficiles à parcourir, ce qui faisait des navires la méthode préférée. Le premier navire construit à Deschambault, au Québec, en 1771, l'Elizabeth, a déclenché l'explosion des voyages en bateau sur la Voie maritime du Saint-Laurent. Un chantier naval



ce qui a causé sa mort. Leurs fils Joseph, Jean Sévère, François, Zénobe, Ferdinand et Olivier ont également été répertoriés comme navigateurs. L'un de leurs fils et son amour pour la voile l'ont amené à devenir un membre de la marine marchande britannique, voir bulletin # 13 hiver 2023.

La mort de Jean-Baptiste en 1888 laissa sa femme, Célanire Petit dans une situation désespérée avec deux fils Pierre et Émerie toujours à la maison. Nous trouvons Célanire et ses deux fils vivant au 2 Regina Place à Lowell MA dans le Lowell MA City Directory de 1890.

Cette plaque a été placée dans le quartier de Little Canada à Lowell, dans le Massachusetts, après que les anciens immeubles ont eu été démolis.



Merci à Jeannine  
pour cet article

# LES RECHERCHÉS



Un de nos membres, André, a en  
dont ceux-ci aujourd'hui.

sa possession plusieurs photos de Matte non identifiés,

Il a besoin de votre connaissance et de vos souvenirs pour leur identification :



#1



#2



#3



#4



#5



#6



#7



On a trouvé, merci à  
Guy.  
Soeur St Lucien,  
Antoinette Matte fille  
de Joseph Jacques  
Matte et Caroline  
Marcotte née le 15  
novembre 1858 et  
baptisée le jour  
suivant en l'église St-  
Basile Co. Portneuf.



#8



#9



#10



#11



#12



#13



## SAGA DE ROD MATTE TOME 2

Rod est un descendant de la ligné d'Alexis, capsule # 2-9, et plus près, de celle de Joseph, capsule # 4-107, le fondateur de la ligné demeurant en Louisiane. Il demeure au Texas. Voici la suite de cette histoire.

Dans le recensement de Québec de 1666, Nicolas Matte est inscrit comme célibataire vivant à Notre-Dame-Des Anges, aujourd'hui territoire de Charlesbourg près de Québec. Il a été répertorié simplement comme un « habitant » - aucune occupation n'a été fournie. Qu'est-ce qu'un Habitant ? Apparemment, conformément aux souhaits des émigrants d'améliorer leur sort, leurs conditions de vie auraient été, à certains égards, meilleures dans la colonie qu'en France. En Nouvelle-France, un artisan vivant en ville peut devenir maître après six ans de résidence et de pratique. On peut maintenant l'appeler un maître, posséder un magasin et, à son tour, former des apprentis. L'habitant établi à l'extérieur de la ville possède ses terres, cultive, élève des animaux et devient très souvent un touche-à-tout.

**Avec les recherches effectuées à ce jour, il aurait travaillé pour Pierre Blanchard. Jean Talon ayant acheté leur concession, situé aux environ de l'école Louis-Jolliet en 1670, il s'en va vers Dombourg.**

Le 5 septembre 1670, Nicolas signe un usufruit de trois ans (Un usufruit est un droit légal accordé à une personne ou à une partie qui confère le droit temporaire d'utiliser et de tirer des revenus ou des avantages de la propriété de quelqu'un d'autre.) bail devant le notaire

Romain Becquet avec Pierre Lafine, meunier vivant à Dombourg (Neuville). Auger a résumé leur contrat : Lafine a loué à Matte un morceau de propriété comprenant un hectare et demi défriché à la main (3,75 acres) de terrain et une cabane. Nicolas devait semer, biner, mauvaises herbes, récolter, battre et vanner la récolte. Il doit également construire un grenier ou une grange pour les céréales et les légumes et défailler un tiers d'un hectare (.8 acres) par an. Lafine devait lui payer quarante livres (valeur actuelle de 10 800 \$) pour chaque tiers d'hectare nouvellement défriché et Nicolas devait lui donner la moitié du grain. Nicolas n'était toujours pas marié au moment de la ratification du bail et vivait seul dans son camp à Dombourg (Neuville actuel). **Ce n'est pas la terre ancestrale connu, on ne sait le lieu concernant ce contrat, voir capsule # 1 page 2.**

## LES FILLES DU ROI

La Neuve-France, à ses débuts, était surtout peuplée d'hommes : soldats, commerçants de fourrures et prêtres. La colonie est devenue plus agricole et au milieu du 17<sup>e</sup> siècle, il y avait un grave déséquilibre entre les hommes et les femmes célibataires en Nouvelle-France. Le petit nombre d'immigrantes dut payer leur propre passage, et peu de femmes célibataires voulaient quitter la maison pour déménager et s'installer dans le climat rigoureux et les conditions de la Nouvelle-France.

Pendant une période de sept ans, le roi de France envoya à ses frais plusieurs centaines de jeunes femmes en Nouvelle-France, dont la majorité venait de la région parisienne ou du diocèse de Rouen. Ils étaient pauvres, abandonnés, sans avenir en France.

Le roi Louis XIV n'a pas été le premier à adopter cette solution : les Anglais ont envoyé des femmes en Virginie, et l'Espagne a fait de même avec leurs colonies dans les Antilles. Le choix de devenir une Fille du Roi était volontaire. Les femmes sont allées volontairement et ont cherché à améliorer leur vie par le mariage.

Les Filles du roi est un terme utilisé pour désigner les quelque 800 jeunes Françaises qui ont immigré en Nouvelle-France entre 1663 et 1673 dans le cadre d'un programme parrainé par le roi Louis XIV. Le titre « Filles du roi » était destiné à impliquer le patronage de l'État, pas de filiation royale ou noble ; la plupart des femmes recrutées étaient des roturiers de naissance humble. En tant que fille du roi, une femme a reçu le soutien du roi de plusieurs façons. Le roi payait cent livres à la Compagnie française des Indes orientales pour la traversée de chaque femme, ainsi que pour meubler son trousseau. La couronne payait également une dot pour chaque femme ; celui-ci était à l'origine fixé à quatre cents livres, mais comme le Trésor ne pouvait pas épargner une telle dépense, beaucoup étaient simplement payés en nature.

Celles qui étaient choisies pour faire partie des filles du roi et autorisées à émigrer en Nouvelle-France étaient tenues de respecter scrupuleusement les normes, qui étaient fondées sur leur « calibre moral » et sur la question de savoir si elles étaient suffisamment en bonne forme physique pour survivre au travail ardu exigé par la vie de colon. Ils étaient âgés de 12 à 25 ans, et plusieurs devaient fournir une lettre de recommandation de leur curé avant d'être choisis pour l'immigration en Nouvelle-France. Beaucoup étaient des orphelins avec de très maigres biens personnels et un faible niveau d'alphabétisation. Socialement, les jeunes femmes venaient d'horizons différents mais étaient toutes très pauvres. Ils étaient peut-

être issus d'une famille d'élite qui avait perdu sa fortune, ou d'une famille nombreuse avec des enfants à épargner.

Nous ne connaissons pas les circonstances qui ont mené au recrutement de Madeleine comme « filles du roi ». C'était peut-être une nécessité financière due à la mort de son père. Madeleine, **capsule # 1-A**, de partit pour le Canada vers l'âge de seize ans, en tant que « filles du roi » apportant des marchandises d'une valeur estimée à trois cents livres (une ancienne unité française d'argent de compte, égale à 1 livre d'argent. Aujourd'hui d'une valeur d'environ 80 000 \$) pour sa dot.



**Deux navires partent de Dieppe presque en même temps Le Saint-Jean-Baptiste et Le Prince Maurice.**

Le Saint-Jean-Baptiste, bateau de 300 barils, a des dimensions de 76 pieds de longueur, 27,33 pieds de largeur et 10,5 pieds de profondeur. Ce type de bateau s'appelait

un galion et pouvait être armé si nécessaire.

« Le navire Le Prince Maurice, était un navire de 120 tonneaux, commandé par Pierre Héraud, quitta Dieppe à la fin de juin 1671 avec 86 filles, parmi les filles du roi se trouvait Madeleine Auvray.

« Une traversée normale a pris deux mois et demi. Les navires étaient très encombrés et l'assainissement n'était pas la priorité absolue. La maladie était fréquente chez les femmes car les bactéries et les germes se propageaient rapidement parmi les conditions surpeuplées et sales. La nourriture était une denrée rare pendant le voyage, car trois mois étaient trop longs pour empêcher les aliments périssables tels que les fruits, les légumes et la viande de se gâter. Les conditions physiques du voyage étaient terribles, mais les filles à bord du navire ont également ressenti un grand fardeau psychologique pendant leur passage. Il s'agissait de très jeunes femmes qui ont laissé derrière elles leur famille, leur pays et la plupart de leurs biens pour aller dans un monde complètement nouveau. La peur de l'inconnu a laissé beaucoup d'entre eux incertains quant à leur avenir et même à leur survie. Ils arrivèrent à Québec, le 30 juillet 1671. À leur arrivée, les Filles du roi furent confiées à une femme, originaire de France ou de la colonie, qui les protégeait et les maintenait sous stricte discipline jusqu'à ce qu'elles se marient où elle assisterait et signerait en témoignage des accords noces,

À la fin de l'été 1671, Nicolas apprit que la France avait envoyé de nombreuses filles merveilleuses dans la capitale pour en faire des mères de ce pays. Le roi envoya 125 candidats, dont quatre-vingt-douze pour la région de Québec. Nicolas et Pierre Coquin dit Latourelle se rendirent à Québec à la recherche de mariées.

Anne Gasnier, veuve de Jean Bourdon depuis janvier 1668, chaperonne les nouveaux arrivants et c'est chez elle qu'il se rend. Il fait la connaissance de Madeleine Auvray. Fille sérieuse, Madeleine a près de 18 ans. Arrivé fin juillet Madeleine rencontre Nicolas. **Celui-ci voyage de Dombourg (Neuville) en canoë. Ce sont les femmes qui décident avec qui elle vont demeurer.**

Le contrat devant le notaire Romain Becquet, qui fut signé sans fanfare le samedi 10 octobre dans la maison d'Anne Gasnier, propriétaire du fief de Dombourg

**(aujourd'hui Neuville)**. Madeleine apporta au mariage trois cents livres de marchandises ainsi que la dot royale. Elle ne pouvait pas signer le contrat de mariage du notaire Bacquet, mais son mari le pouvait.

520

Je 663  
Nicolas  
Matte  
et  
Madeleine  
Auvray  
V

Le douzième jour du mois d'Octobre de l'année mil  
six cents soixante et onze apres les fiancailles et la publi-  
cation d'un bon de mariage d'entre Nicolas Matte  
habitant de Dombourg fils de defunt Charles Matte  
et de Barbe Horace ses pere et mere vivants de la parois-  
se de St Ger Archeveschi de Rouen d'une part: Et Madeleine  
Auvray fille de defunt Anthoine Auvray et de Jeanne  
ses pere et mere de la parois-  
se de St Vivien de  
la ville et Archeveschi de Rouen d'autre part.  
Prenonsseigneur S' évesque de Petree ayant donne  
dispense des deux autres bans, et ne s'estant  
decouvert aucun empeschement Je Henry de  
Bernieres prestre curé de cette Eglise Paroissiale  
les y ay solennellement mariez, et leur ay  
donne la benediction nuptiale selon la forme  
prescrite par la S<sup>te</sup> Eglise en presence de temoins  
connus Anthoine Gentil, Jacques Fournel et  
Estienne L'houlle.

Nicolas Matte H. De Bernieres.

« Les contrats de mariage représentaient une protection pour les femmes, à la fois en termes de sécurité financière si quelque chose devait leur arriver ou à leur mari, et en termes de liberté d'annuler la promesse de mariage si l'homme qu'elles avaient choisi s'avérait incompatible. Un nombre important de filles du roi qui arrivèrent en Nouvelle-France entre 1669 et 1671 annulèrent des contrats de mariage ; peut-être la dot qu'ils avaient reçue les rendait-ils peu enclins à retenir un fiancé dont ils se trouvaient insatisfaits.

Le 12 octobre 1671, Madeleine épouse Nicolas Matte devant le curé Henri de Bernières pour obtenir leur bénédiction conjugale avec neuf autres couples à Notre-Dame de Québec, recevant les dons du roi de 50 livres. Nicolas Matte et Pierre Coquin dit Latourelle se sont mariés le même jour à la cathédrale Notre-Dame de Québec. Vingt-cinq ans

plus tard, le fils de Nicolas, Nicolas, **voir capsule # 2-5**, épousa Angélique, la fille de Pierre.

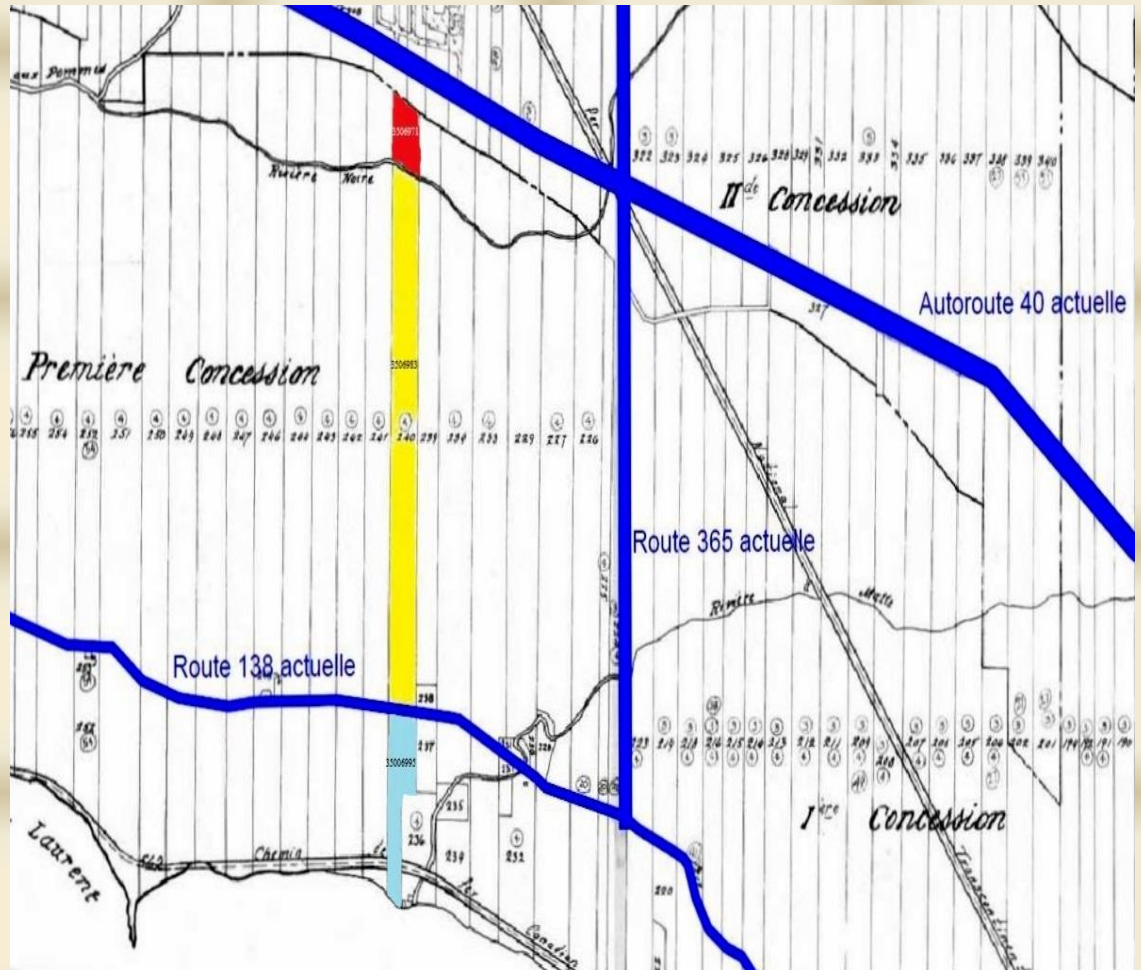
« Le programme Filles du roi a connu un succès retentissant. Il a été rapporté qu'en 1670, la plupart des filles qui étaient arrivées l'année précédente, 1669, étaient déjà enceintes et en 1671, un total de près de sept cents

enfants sont nés des filles du roi. On s'attendait à ce que la colonie gagne en autosuffisance

en population peu de temps après. Le programme a pris fin en 1673, sur les quelque 835 mariages d'immigrants

dans la colonie au cours de cette période, 774 comprenaient une fille du roi. En 1672, la population de la Nouvelle-France était passée de 3 200 en 1663 à 6 700 habitants.

Tout en remplissant les conditions de son bail agricole, Nicolas était à l'affût d'une occasion d'obtenir son propre lot. Le 31 mai 1672, le seigneur de Dombourg, Jean-Baptiste Bourdon, lui concédait deux arpents de terre frontale sur la rivière par quarante de profondeur, juste du côté du domaine seigneurial. Chaque année, Nicolas doit



payer deux livres pour chaque arpent de façade et deux chapons, etc. La marée haute bordait sa terre. Il doit laisser deux arpents ouverts à l'usage communautaire et sacrifier dix jours de travail chaque année pour les cultiver. Nicolas pouvait pêcher à volonté, mais seulement à condition qu'il donne un trentième de la prise à son maître. Bref, le seigneur, selon les normes connues, saignait un peu son censitaire, malgré le moulin communal qu'il fournissait. Il est difficile d'ajouter des détails sur la vie à la ferme menée par Nicolas Matte.

L'inventaire de sa propriété lors du recensement de 1681, il y avait trois têtes de bétail, quinze arpents (12,6 acres) de terres étaient en culture. Cinq enfants étaient assis autour de l'humble table de Nicolas et Madeleine.

Nicolas et Madeleine ont eu 11 enfants en 25 ans. Tous furent baptisés à l'église Saint-François-de-Sales de Neuville, baptisés par un missionnaire itinérant. Voici les prénoms des membres de la deuxième génération : Leonard, Marie-Françoise, Laurent, Marie-Jeanne, Nicolas, Marie-Madeleine, Marie-Anne, Marie (décédée une semaine après son baptême), Alexis, Marie-Louise et Marie-Angélique, quatre fils et sept filles.

**D'autres Matte sont arrivés au Québec. Un François Matte en 1711. Nicolas n'est pas le premier Matte à être cité en Nouvelle-France. Françoise Matte né à Bresolletes, Perche, France, avec Eloy Pelletier né à Saint-Pierre de Bresolletes, Tourouvre. Arr. Mortgage France.**

**Guillaume, né vers 1598, et Antoine Pelletier, né les deux à Bresolltes, Perche, ont émigré en Nouvelle-France Antoine se marie à Notre-Dame de Québec le 17 août 1647 avec Françoise Morin, à suivre).**



La chapelle est ornée d'un vitrail représentant la croix, supportant une couronne mortuaire, sur fond noir, ce qui est assez original. Un buste en marbre blanc d'un homme, de facture inconnue, trône sur l'autel.

Inscriptions : Famille MATTE, BARBET et BRIL AULT



Georges Louis  
Guislain MATTE,  
31 décembre 1911 –  
20 janvier 1982,  
Elisabeth Olga  
MATTE née CZYZ,  
son épouse, 27 septembre 1911 – 21 juillet 1982.

Reposez en paix. Madeleine PHALEMPIN née DEBIZE, 25 mars 1915 – 15 août 1985.



André MULLER, 12 octobre 1910  
– 1 août 1986.

Ce cimetière est très intéressant et plusieurs personnalité célèbres actuelles et passés y sont inhumées. À faire avec un guide, car il est immense.

Lien : <https://www.appl-lachaise.net/>  
Trouvé et composé par Claude Matte

# ALEXANDRE MATTE : UN MAÎTRE DE L'ART ORATOIRE

Texte d'A.M. Matte\*

De Sudbury, Ontario, à la renommée mondiale, Alexandre Matte a laissé une empreinte indélébile dans le monde de la communication en devenant **vice-champion mondial de la parole publique**.

En 2022, Alexandre Matte, de Sudbury, Ontario, a été le francophone s'étant le plus démarqué au classement Toastmasters International. Alexandre a émerveillé les foules avec son talent exceptionnel pour la parole et son art de la communication. Sa carrière remarquable chez Toastmasters l'a propulsé au sommet, faisant de lui un champion reconnu à l'échelle mondiale, grâce à son discours sur les traditions familiales intitulé « Missing Ingredient », inspiré par une recette familiale de gâteau-pas-cuit.



Alexandre Matte offrant du gâteau-pas-cuit à son co-animateur de balado, Roger Caesar

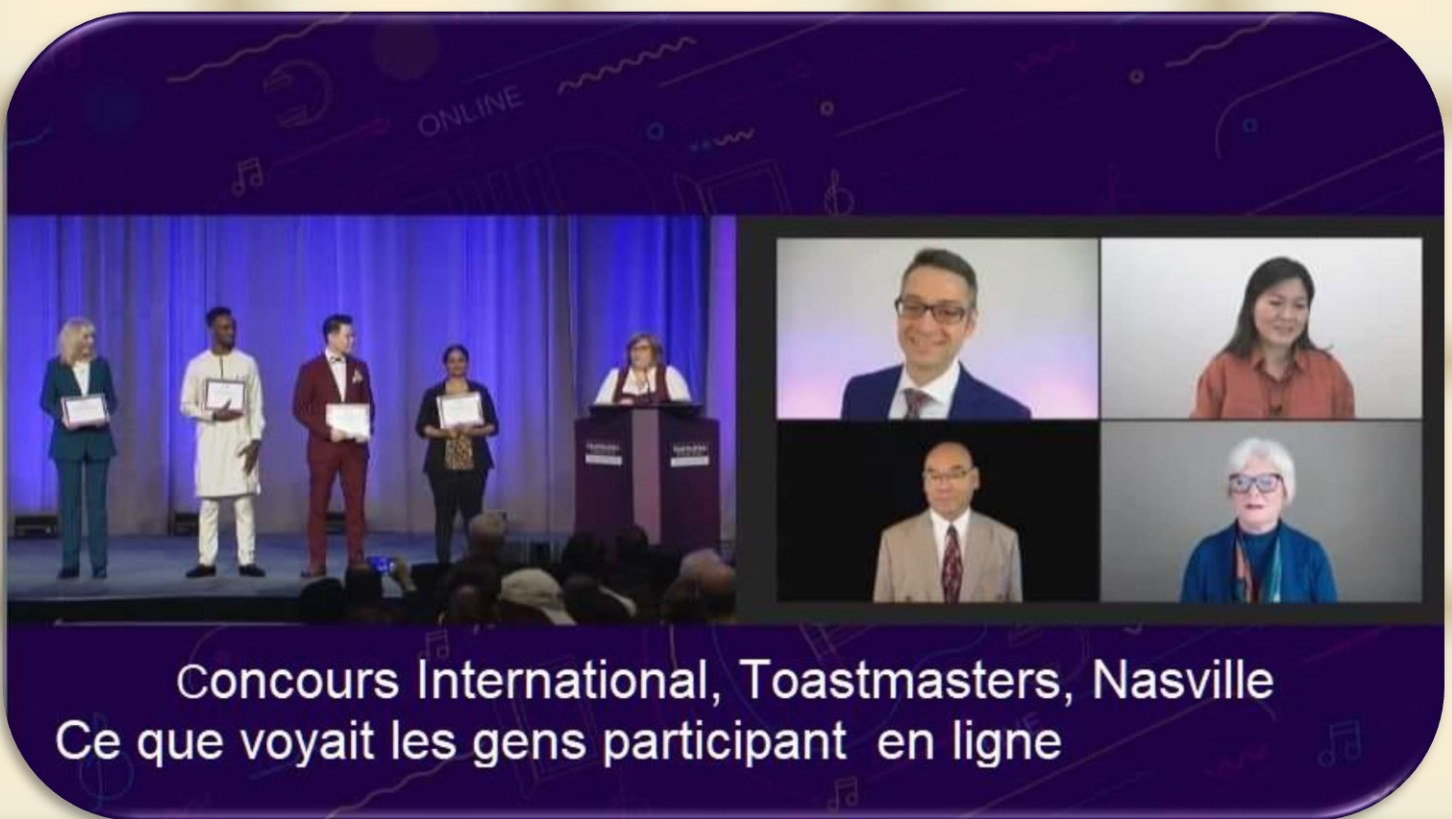
« Ce n'est pas une histoire de gâteau, renchérit Alexandre. C'est une histoire de famille; une histoire d'amour. Oui, le gâteau-pas-cuit est un élément central de nos rassemblements annuels, mais ce n'est qu'un symbole. Notre recette familiale est à l'image de sa famille: elle évolue, elle est imprévisible, et elle est parfaite, malgré ses imperfections. »

La passion pour l'art oratoire a commencé modestement dans les clubs Toastmasters locaux de Sudbury. Alexandre a rapidement attiré l'attention de ses pairs par sa capacité à captiver le public avec des discours percutants et inspirants.

« Ce que j'observe chez Alexandre depuis quelques années, c'est l'amélioration de ses discours dans le texte, le choix très précis de mots, et comment ce choix de mots à une grande influence sur le message et aide vraiment à persuader et à toucher les gens lorsqu'il livre ses discours, » affirme Élise Leblanc, du club Toastmasters Voix du Nord de Sudbury.

Membre de Toastmasters depuis 2007, Alexandre est passé d'enfant gêné à professionnel de la scène. Sa détermination et son dévouement inébranlables ont amené Alexandre à gravir les échelons au sein de l'organisation et il a rapidement représenté fièrement Sudbury lors de compétitions régionales.

Ce fut enfin en 2022, lors du prestigieux championnat mondial de Toastmasters à Nashville au Tennessee - mais auquel Alexandre a participé virtuellement - que le monde a pris pleinement



## Concours International, Toastmasters, Nashville Ce que voyait les gens participant en ligne

conscience de son talent exceptionnel. Sa présence charismatique à l'écran, son pouvoir de persuasion et son humour subtil ont séduit le jury et le public.

« Il dominait l'écran! a jugé Michael Davis, consultant, auteur et orateur professionnel. Ce discours d'Alexandre est un modèle parfait de présentation en ligne. »

« Alexandre est un point d'exclamation visuel, à la manière du comédien Jim Carrey, » ajoute Darren Lacroix, champion mondial de 2001.

Alexandre a remporté la deuxième place du championnat mondial (parmi 30 000 concurrents), un honneur réservé à celles et ceux qui incarnent l'excellence dans l'art de la communication et du leadership.

« Depuis une dizaine d'années, mon objectif était d'atteindre la finale mondiale, pour avoir l'opportunité et l'expérience de présenter devant des milliers de personnes, dit Alexandre. Le simple fait de présenter mon discours parmi les huit finalistes représentait déjà une victoire à mes yeux. Alors, quand on m'a offert la 2e place, c'était une victoire de plus et une reconnaissance additionnelle - la cerise sur ledit gâteau. »

Au-delà des trophées et des applaudissements, Alexandre Matte reste dévoué à partager son savoir-faire. Il continue d'inspirer les aspirants orateurs à travers des ateliers et des conférences, propageant ainsi son amour pour l'art de la parole. Justement, il a récemment lancé un balado en anglais, co-animé avec Roger Caesar, GREAT CONVOS Podcast, né d'un désir de mettre en lumière des conversations qui peuvent survenir grâce à des désaccords.

Pour écouter le balado d'Alexandre : <http://greatconvos.live/>

« Certains grands projets naissent autour d'une idée simple. C'est le cas de GREAT CONVOS (Great Conversations). Roger et moi nous sommes rencontrés au centre-ville de Toronto pour discuter d'une éventuelle collaboration. Lorsque nous avons quitté le café après une heure de discussions, nous n'avions pas encore abordé le sujet ! L'idée est née à ce moment-là. Ce genre de convo, comme celui que nous venons d'avoir, serait-il assez intéressant pour en faire un convo public ? »

En plus de la baladodiffusion, Alexandre se spécialise dans la narration pour le jeune public, la visite d'écoles à travers le Canada, l'introduction des enfants et des jeunes à l'art de la narration tout en contribuant à la construction identitaire des élèves francophones. En 2022, il propose une présentation en ligne pour 16 « Écoles d'immersion française à Terre-Neuve-et-Labrador. L'année suivante, il fait le tour des provinces, donnant 56 présentations, ateliers et spectacles, dans 32 écoles.



Pour les enfants, Alexandre propose principalement des histoires fictives, mais pour les adolescents et les adultes, il s'engage davantage dans des contes de la vie réelle, créant un impact réel et motivant le public à l'action.

« À travers les clubs Toastmasters et au-delà, je voyage - physiquement et virtuellement - pour offrir des ateliers, des formations et des conférences. Tout cela grâce au soutien de ma famille ; Après tout, il faut de la pratique. Et c'est ce que j'ai au quotidien avec mon public le plus difficile, mes trois filles âgées de trois à onze ans. Grâce à eux, je suis champion à la maison et pas seulement au niveau mondial ! »

Pour les inviter à prononcer un discours ou à présenter un atelier : <https://www.alexandrematte.ca/>  
[www.AlexandreMatte.com](http://www.AlexandreMatte.com)

Pour visionner un documentaire sur Alexandre :

<https://www.tfo.org/regarder/des-comptes-au-conte/GP491093>

Auteur de l'article : Arianne soeur d'Alexandre

## BONJOUR À VOUS LECTRICES ET LECTEURS DU BULLETINS DE L'ASSOCIATION

Vous trouvez ci-joint ma lignée. Il y a beaucoup de changement par rapport à ce que j'avais.

Pour ce qui est du début cela ne change pas :

8<sup>e</sup> Arrière-grands-parents : Charles Matte et Barbe Harache,  
capsule # -1 Ancêtre d'Europe.

7<sup>e</sup> Arrière-grands-parents : Nicolas Matte, capsule # 1 et  
Madeleine Auvray, capsule # 1-A.

Ici cela a changé par rapport à ce que j'avais

6<sup>e</sup> Arrière-grands-parents : Alexis, le 9<sup>e</sup> enfant et Françoise Carpentier, capsule # 2-9.

5<sup>e</sup> Arrière-grands-parents : Jean-François et Marie Josette, capsule # 3-20.

4<sup>e</sup> Arrière-grands-parents : Jérémie et Louise Beaudin, capsule # 4-112

3<sup>e</sup> Arrière-grands-parents : Pierre Edouard, né le 28 août 1820, marié Céline Lamothe en 1850 et avec Julie Jacques en 1866, capsule # 5-292 (à venir).

2<sup>e</sup> Grand-parent : Octave, né à Cap-santé le 18 août 1852, marié à Elzire Lefrançois, le 16 octobre 1873 à Montréal. Il décède le 26 mai 1914 à Montréal.

Grands-parents : Charles Edouard Zepherin né le 31 mars 1887 à Québec, a épousé Marie Rose Alba Boily le 10 janvier 1912 à Immaculée Conception de Montréal, est décédé en 1967 à Montréal. Ils ont eu onze enfants, dont mon père, André Jacques.

Ils ont eu dix autres enfants : Roland né le 25 novembre 1912 et il est décédé. Yvette né le 21 décembre 1913, décédé le 29 août 1972. Jeannette né le 1 avril 1915 et décédé le 18 mars 1996. Adrien

né le 8 avril 1916 et décédé le 18 avril 1977. Marcel né le 19 avril 1918, décédé le 7 mars 1980. Jean-Roger né le 24 janvier 1924 et qui décède le 25 décembre 2004. Marie-Paule né le 1 avril 1926 et qui est décédé. Aline né le 19 juin 1928 et va décédé le 26 octobre 2015 puis Yvan né le 15 avril 1930 et décédé le 14 février 2008.



Henri André Jacques né le 11 avril 1932, épouse Albina Madeleine Piché le 7 septembre 1953 à l'église Immaculé Conception de Montréal, née le 1 juin 1932, elle décède le 18 décembre 2023 et inhumée à au cimetière St-Georges de Longueuil. Lui est décédé le 13 août 2001 inhumé au cimetière Saint Georges à

Longueuil. Ils ont eu 5 enfants, dont : Gilles né le 18 avril 1954 et décédé le 8 septembre 2022, Lucie, Diane né le 21 mars 1960 et décédée le 18 octobre 2022, moi-même Louise et le dernier dénommé Claude. Mon père était facteur et ma mère acheteuse pour la ville de Longueuil.



Moi, Louise : Je suis né sur la rue Lavallée à Longueuil, paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus.

L'église Sacré-Cœur-de-Jésus fut érigé en 1946.

Je suis la quatrième d'une famille de cinq.





## Les noms de famille par Gaston Croisetière (8249)

L'auteur est né à La Tuque. Après des études universitaires de deuxième cycle en relations industrielles et en médecine sociale et préventive, il a été gestionnaire en ressources humaines au sein du réseau de la santé de 1983 à 2016. Il effectue des recherches en généalogie depuis cinquante ans. Il a publié *Croisetière de la France à l'Amérique* en 2011 et *Ouvrage de généalogie et d'histoire des lignées ancestrales de Réjean Lefebvre et Georgette Grondin* en 2021.

Se faire un nom est l'œuvre d'une vie.  
Mais un rien suffit à le souiller.  
Rolland Jacob

Selon Le livre de la Genèse, les premiers noms apparus depuis la création du monde seraient ceux d'Adam et d'Ève. Certains diront « ce sont des prénoms, mais quels étaient donc leurs noms de famille ? ». Plusieurs seront surpris d'apprendre que le nom de famille tel que nous le connaissons aujourd'hui n'a émergé que vers la fin du Moyen Âge<sup>1</sup>.

Les premiers noms pour désigner les individus étaient des noms individuels, répartis selon trois principaux référentiels : 1. Les prénoms étaient ceux reçus à la naissance. Les gens pouvaient en posséder un ou plusieurs : Paul, Paul-Émile, etc.

2. Les surnoms (ou sobriquets) étaient ceux qu'ils recevaient au cours de leur vie : Paul Legros par exemple.
3. Les pseudonymes étaient ceux qu'un individu se donnait lui-même, pour une raison ou pour une autre, afin de se singulariser : Paul dit le légionnaire, Paul le Gentilhomme, Paul Legrand.

Les noms individuels étaient liés aux personnes qui les portaient. Ils disparaissaient à leur décès sans être transmis à qui que ce soit. Il était toutefois de tradition, pour certains, de garder en mémoire et de préciser la trace de sa lignée patrilinéaire de proximité (Paul à Pierre à Jean) afin de se différencier des autres Paul du village. Toutefois, l'explosion démographique et le nombre restreint de noms utilisés (le plus souvent limité à un prénom) engendraient un véritable problème d'identification des personnes. Ainsi, vers le XIIIe siècle, plusieurs sociétés organisées commencèrent à établir des règles pour mieux encadrer la dénomination des personnes. Utilisé initialement par la noblesse, le processus de fixation des noms de famille s'étendit ensuite à toutes les strates de la population.

Les premiers registres de baptêmes pour les catholiques font leur apparition à la suite du synode de 1406, sous le pontificat de Grégoire XII, lequel prescrit aux curés la tenue de registres de baptêmes.

Puis, en 1474, le roi Louis XI interdit de changer de nom sans une autorisation royale. En 1539, le souverain François 1er promulgue l'ordonnance de Villers-Cotterêts. Celle-ci rend obligatoire la tenue de registres d'état civil. Cette tâche est confiée aux membres du clergé. En fait, la décision royale officialise et généralise une pratique déjà en usage depuis le siècle précédent, principalement dans les villes et auprès des citoyens d'obédience catholique, du fait de l'ordonnance du pape Grégoire XII.

La France ayant établi une colonie en Amérique sous l'appellation de Nouvelle-France, les lois et règles royales ont prévalu aussi au sein de cette colonie, devenue depuis la nation du Québec. Le système de désignation des noms devient mieux organisé. L'utilisation du nom du père pour marquer la filiation (patronyme) est standardisée. Quoique plus rare, il y a quelques siècles, dans la région de Normandie, en France, la femme avait un prénom, mais était aussi désignée du nom de son époux sous forme féminisée (la Renaude était la femme de Renaud, la Perrine celle de Perrin). Ce prénom féminin ou ce nom ainsi féminisé était parfois transmis tel quel aux enfants, par une veuve non remariée, à un enfant illégitime, ou bien parce que l'épouse jouait un rôle prédominant devant un mari effacé<sup>2</sup>.

Ce nom de famille transmis par la mère sera alors désigné sous l'appellation matronyme. Plusieurs de ces noms qui, au départ, étaient des noms individuels (prénoms) sont devenus des noms de famille.

1. Le Moyen Âge est une période de l'histoire de l'Europe couvrant la fin du Ve siècle à la fin du XVe siècle.

2. MULON, Marianne. *Origine et histoire des noms de famille : essais d'anthroponymie*, Paris, Éditions Errance, 2002, 196 p.

Plusieurs sources ont été privilégiées pour la détermination du nom de famille ; les plus connues sont<sup>3</sup> :

1. L'utilisation d'un surnom inhérent à l'appartenance à la religion catholique : Adam, Baptiste, Chrétien, Lacroix, Leclerc, ou, dans le cas d'un étudiant désirant passer à l'état ecclésiastique : Lemoine, Paradis, Pèlerin, Prieur, St-Jean, St-Louis, St-Pierre (Abbé, Archevêque, Cardinal<sup>4</sup>).
2. L'utilisation d'un surnom associé à un lieu d'origine fut assurément le référentiel le plus utilisé pour la détermination du nom de famille : Beauvais, Breton, Demers (originaire de Mers ou en bordure de mer), Langlais, Lalemand, Laroche, Lenormand, Litalien, Portugais, Parisien, etc.

Dans son ouvrage consacré à l'origine des noms de famille<sup>5</sup>, Narcisse Dionne, chercheur émérite, démontre que plusieurs des noms de famille du Québec d'origine française sont associés à des noms de lieux situés en France : Blanchet (Blancheville), Carrier (Carry), Hébert (Hébertville), Ouellet (Oëlleville), Lussier (Lussy), Saucier (Saucy), Tessier en référence à la commune de Tessa, Trudel en lien avec la commune de Trudelle du département du Gers. Plusieurs patronymes commençant par la lettre « d » visent souvent à souligner aussi un lieu d'origine : Dauterive pour Auteuil (quartier de Paris), Dion pour le lieu Yon, Dorval pour Orval, Dubé pour département d'Aube, Viau pour une rivière du sud de la France dans le département du Tarn...

3. L'utilisation d'un surnom fondé sur une référence topographique : Beaulac, Beaulieu, Beaupré, Bordeleau, Bousquet, Carrière, Côte, Delamarre, Deschamps, Défossé, Descôteaux, Delisle, Desmarais, Desruisseaux, Dumont, Dupont, Dupuis, Durand, Durivage, Durocher, Dusablon, Duverger, Grandmaison, Grandbois, Grandpré, Grève, Lafontaine, Lamontagne, Laplaine, Larivière, Longpré, Rondeau.
4. L'utilisation d'un surnom associé à un métier, un outil ou un lieu de travail : Berger, Bergeron, Boucher, Boulanger, Cauchon (fabricant et marchand de chaussons), Cassegrain, Cloutier, Couture, Carron ou Charron (Caron étant une forme normande et picarde de l'appellation de Charron désignant un fabricant de voitures), Charpentier, Couturier, Desmarteaux, Dumoulin, Ferron, Forgeron, Laforge, Lagrange, Lechasseur, Lefebvre (désignant en ancien français un forgeron), Marchand, Maréchal, Masson, Meunier, Pelletier, Pothier, Tisserand.
5. L'utilisation d'un surnom lié à une caractéristique personnelle ou un trait de caractère : Beauregard, Belhumeur, Blondin, Boivin, Bonhomme, Bonnamie, Bonenfant, Crèvecoeur, Francoeur, Gaillard, Gentilhomme, Guay, Jolicoeur, Labonté, Laforce, Lajoie, Lamoureux, Laventure, Lavertue, Lavigueur, Leblanc, Leblond, Lebrun, Lecours, Legrand, Legros, Latenderesse, Laterreur, Ledoux, Leroux, Néron, Petit, Sansfaçon, Sansregret, Sanschagrin, Vadeboncoeur, Vaillant.
6. L'utilisation d'un surnom associé à la famille : Benjamin, Cadet, Cousins, Fillion, Frérot, Laîné, Legendre, Monfils, Nepveu, Parent, Parente, Parenteau.
7. L'utilisation d'un surnom en référence à la flore ou la faune : Barbeau, Boisclair, Chabot, Cheval, Corneille, Daigle, Dubois, Desjardins, Deslauriers, Desnoyers, Desrosiers, Destrembles, Duchêne, Dufresne, Dupré, Faucon, Fougère, Laforêt, Lafleur, Laframboise, Lahaie, Laroche, Larose, Latulipe, Lavache, Lavigne, Laurier, Leboeuf, Lecoq, Lelièvre, Leloup, Lemerle, Létourneau, Moineau, Narcisse, Pigeon, Pinson, Poirier, Poisson, Racine, Rossignol, Terrien, Tremblay (du mot breton « tremblaye » qui signifie bois planté de trembles)<sup>6</sup>.
8. L'utilisation d'un surnom tiré de certains titres distinctifs : Baron, Chevalier, Deschâtelet, Lécuyer, Leduc, Lenoble, Lemaire, Lepage, Lesieur, Major, Marquis, Page, Prévot, Prince, Prudhomme, Roy, Sénéchal.

Parmi les Québécois ayant dressé leur arbre généalogique, certains ont pu découvrir que leur premier ancêtre arrivé en Nouvelle-France portait un nom totalement différent d'aujourd'hui. Ainsi, plusieurs sont porteurs d'un surnom, plutôt que de leur véritable nom de filiation. À titre d'exemple, il y a seize familles au Québec ayant adopté le surnom de Lafrance, alors que leurs pionniers avaient des noms de famille aussi variés que d'Aragon, Deslauriers, Lévesque, etc. De surcroît, la plupart des Lafrance ont comme pionnier Nicolas Pinel<sup>7</sup>. Une autre recherche généalogique<sup>8</sup> m'a permis de découvrir que certains porteurs du nom Boulanger sont issus d'un ancêtre Lefebvre, comme certains Lamothe sont issus du nom de famille Lapelle. Plusieurs raisons peuvent être alléguées pour expliquer le changement du nom de famille par un surnom. Parfois, il suffit qu'un membre de la famille ait été

reconnu coupable d'une faute grave de nature à déshonorer le nom de la famille. L'utilisation du surnom s'avère une façon d'atténuer, voire de faire oublier, cette tare morale pour les descendants. Mais le plus souvent, ce sera une concentration d'un même nom de famille dans un village obligeant certains porteurs de ce nom à privilégier un surnom pour marquer leur identité. On peut facilement imaginer que les noms des familles Tremblay et Gagnon, les deux noms de famille les plus fréquents au Québec, seraient encore en nombre plus important si certains de leurs descendants n'avaient pas utilisé des surnoms. Il convient de souligner les nombreuses variations observées

d'un nom de famille. À titre personnel, lorsque j'ai effectué la généalogie de ma lignée Croisetière, j'ai recensé dans mon ouvrage<sup>9</sup> 23 variantes graphiques de ce nom de famille dont : Chrochetière, Crochière, Crostière, Chroshere, De La Croisetière, etc. Les porteurs sont tous nés en Amérique du Nord et descendent de Claude Croiszetière, natif de La Rochelle, arrivé en Nouvelle-France en 1729. Ces variations s'expliquent principalement du fait que plusieurs de nos ancêtres ne savaient pas signer. Ainsi, ils transmettaient oralement leur nom au curé qui transcrivait du mieux qu'il pouvait le nom qu'il avait entendu. Fait anecdotique, j'ai même trouvé pour un de mes ancêtres trois graphies différentes de son nom de famille. À sa naissance, il s'appelle Croisetière, à son mariage, Crochetière, et finalement à son décès, Crochière.

### **Pour les Matte, on voit aussi ce changement : Mat, Math, Mate, Matts, Mot, Matt. (ajout personnel)**

L'exode important des Canadiens français vers les États-Unis autour des années 1840 a généré de nombreuses variations des noms de famille dues au changement de langues. Principalement, lors de la transcription « au son » par un douanier unilingue anglophone des noms des migrants canadiens-français franchissant la frontière. Par exemple, Archambault devenu Shambo, Asselin devenu Esslin, Cartier devenu Carter, Tremblay devenu Tromblay, etc. Mais aussi la traduction textuelle du nom de famille : ainsi les Beauchamps sont devenus Fairfield, les Boileau, Drinkwater, les Boisvert, Greenwood, les Boulanger, Baker, les Boivin, Drinkwine, les Cauchon, Pig, les Charpentier, Carpenter, les Charron, Wheeler, les Courtemanche, Shortsleeves, les Leblanc, White, les Lévesque, Bishop, et autres.

En terminant, mentionnons que depuis la réforme du Code civil du Québec en 1981, les parents peuvent transmettre à leur enfant le nom de famille de leur choix, soit le nom de la mère, celui du père ou un nom composé à la fois du nom du père et du nom de la mère. Pourtant, malgré une certaine évolution des pratiques de nomination, la transmission du nom du père demeure le premier choix de la majorité des Québécois selon les dernières analyses<sup>10</sup>.

De plus, soulignons que les parents préfèrent aussi se limiter au nom d'un seul parent pour éviter la formation des noms de famille composés prêtant au ridicule et à l'humiliation pour les enfants qui en sont porteurs. Par exemple, les noms de famille composés générés par M. Leboeuf et Mme Hachey, M. Marin et Mme Gouin, M. Lavoie et Mme Ferré, M. Hetu et Mme Guay ou M. Tétreault et Mme Cauchon, M. Lemoine et Mme Allaire, M. Lasalle et Mme Chaput, M. Aucoin et Mme Delarue, etc.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : [gastoncroisetiere@icloud.com](mailto:gastoncroisetiere@icloud.com)

3. Tous les noms de famille nommés dans ce texte sont des noms de famille existant au Québec que nous avons validés en nous référant au site Web 411 Canada.

4. Il s'agit de surnoms de dignités ecclésiastiques.

Cet article est publié avec l'autorisation de l'auteur et extrait de la revue L'Ancêtre de la Société généalogique de Québec avec leur permission.

5. DIONNE, Narcisse-Eutrophe. Les Canadiens français : Origine des familles émigrées de France, d'Espagne, de Suisse, etc., pour venir se fixer au Canada, depuis la Fondation de Québec jusqu'à ces derniers temps, et signification de leurs noms, Québec, Laflamme et Proulx, 1914, 856 p.

6. DIONNE. Op. cit.

7. LAFRANCE, Jean-Paul, et membres de sa famille. La saga de la famille Pinel-Lafrance de La Rochelle aux Îles-de-la-Madeleine, Bouquin plus, 2014, p. 10.

8. CROISETIÈRE, Gaston. Ouvrage généalogique des lignées ancestrales de Réjean Lefebvre et Georgette Grondin, Shawinigan, 2021, 234 p. (Dépôt à la Société d'histoire et de généalogie de Salaberry).